



2er Trimestre 2019
N°008

LOBSERVATEUR

de la Cohésion Sociale

Bulletin Trimestriel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale

L'Editorial de Coulibaly T. Ibrahima

Des indicateurs pour mieux apprécier la solidarité et la cohésion sociale



La Côte d'Ivoire vient de se doter d'Indicateurs nationaux de Solidarité et de Cohésion Sociale. L'annonce a été faite à l'issue du Conseil des Ministres du mercredi 12 juin 2019. Au nombre de 151, ces Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale permettront d'orienter efficacement le Gouvernement et les partenaires au développement dans la

conduite de leur action politico-économique et sociale.

La solidarité et la cohésion sociale impliquant plusieurs secteurs d'activités, l'élaboration de ses indicateurs a donc nécessité la collaboration des différents acteurs de la société. Des ministères techniques aux organisations de la société civile en passant par les Agences du Système des Nations Unies et d'autres structures spécialisées. Une participation inclusive coordonnée par le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, à travers l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS).

En tant qu'organe de veille et d'alerte précoce, l'OSCS contribue au renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale. A cet effet, il définit et fait le suivi des Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale. L'adoption de ces indicateurs nationaux met ainsi à sa disposition un outil scientifique d'évaluation de l'évolution de la solidarité en tant que valeur sociale en Côte d'Ivoire. Ils permettent également d'évaluer l'impact des actions de renforcement et de promotion de la solidarité et de la cohésion sociale. C'est dire donc que la Côte d'Ivoire vient de franchir ainsi un pas important vers une évaluation objective de la solidarité et de la cohésion sociale. Après cette étape, le Ministère de la solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté à travers l'OSCS définira un indice national de solidarité et de cohésion sociale, qui sera obtenu à partir de ces indicateurs. Cet indice devrait permettre d'apprécier globalement le niveau de solidarité et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

l'Obsertoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) votre outil de veille, d'alerte et d'aide à la décision

MONTEE DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES: VIVRE ENSEMBLE OU PERIR ENSEMBLE ?



SOMMAIRE

Qui sommes-nous?	2
L'Actualité	3
L'Etat de la cohésion sociale	4-5
Le Plaidoyer	6
L'OSCS en mouvement	
Le Zoom sur	8

---- L'SBSERVAMEUR de la Cohésion Sociale ----

Rédaction : OSCS sis aux II-Plateaux 7ème Tranche non loin

du pont reliant la 8^{ème} Tranche.

04 BP 1861 Abidjan 04, Tél: 22426734

Site web: www.oscs.solidarité.gouv.ci

Facebook: Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion

Sociale/OSCS

Directeur de la Publication : COULIBALY Tiohozon Ibrahima

Rédacteur en chef : YAOBI Zeguela

Secrétaire Général de rédaction : Ningan Moussa COULIBALY

Editeur : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale

Tirage: 2000 exemplaires

LES SECRETAIRES TECHNIQUES : CHEVILLES OUVRIÈRES DES COMMISSIONS RÉGIONALES

Dans le cadre du renforcement de ses capacités opérationnelles, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) a installé à ce jour, vingt-une (21) Commissions Régionales. Chaque Commission Régionale est composée de quinze (15) membres et est présidée par le Préfet de Région. La Commission Régionale est animée quotidiennement par le Secrétaire Technique, cheville ouvrière de son fonctionnement.

Les Commissions Régionales sont des démembrements de l'OSCS au niveau des régions administratives et des Districts. Chaque Commission Régionale est animée au quotidien par un Secrétaire Technique qui en coordonne les activités. Le Secrétariat Technique des commissions est assuré par les Directeurs Régionaux du Ministère en charge de la Solidarité. En attendant le déploiement en région du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la pauvreté, au nom de la solidarité gouvernementale, les directeurs régionaux du Ministère de la Femme, de la Famille assurent pour l'instant, avec dévouement, cette fonction. Les Commissions Régionales mettent en œuvre les missions dévolues à l'OSCS en région. A ce titre, elles sont chargées notamment de contribuer à la prévention des conflits, d'animer et de coordonner le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS. Elles doivent également faire le suivi des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale au niveau régional, faire l'état des lieux de la solidarité et de la cohésion sociale et coordonner les activités des mécanismes communautaires d'alerte précoce

Les Secrétaires Techniques sont les chevilles ouvrières des relais techniques de l'OSCS, que sont les Commissions Régionales, puisqu'ils coordonnent toutes les activités en lien avec la solidarité et la cohésion sociale dans les régions. Ils préparent les réunions des Commissions et rédigent les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) de situation en matière de solidarité et de cohésion sociale. Ils travaillent en étroite collaboration avec les moniteurs auprès de qui, ils recueillent les faits en lien avec les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale. Les Secrétaires Techniques, à partir de ces faits, renseignent le Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (Sipgis-scs).

En outre, les Secrétaires Techniques ont en charge l'évaluation et la gestion des moniteurs, la vérification des informations collectées par ceux-ci. Aussi, il leur revient de rédiger les rapports d'incidents et les procès-verbaux des séances de travail de la Commission Régionale. Enfin, les Secrétaires Techniques rendent compte au Président et aux membres de la Commission, ainsi qu'au Directeur Général de l'OSCS.

Pour les aider à mieux assurer toutes ces tâches qui leur incombent, les Secrétaires Techniques bénéficient régulièrement de renforcements de capacités.

C'est le lieu de saluer ces dynamiques Secrétaires Techniques dont quatre (4) femmes, pour le travail remarquable de coordination des activités des vingt-une (21) Commissions Régionales installées à ce jour.



Photo de famille de l'atelier de formation des Secrétaires Techniques des Commissions Régionales de l'OSCS les 11 et 12 avril 2019 à Yamoussoukro

HOMMAGE A VOUS, BRAVES TRAVAILLEURS

Les Secrétaires Techniques des Commissions Régionales de l'OSCS trop tôt disparus

Après avoir aidé à mettre en place leurs Commissions Régionales et lancé leurs activités, deux de nos secrétaires ont tiré leurs révérences.



Mme N'DOUA Gisèle, Secrétaire Technique de la Commission Régionale d'Abidjan-Lagunes de l'OSCS, décédée le 1er février 2019



M. ALLA Brou, Secrétaire Technique de la Commission Régionale du Guémon de l'OSCS, décédé le 1er juin 2019

REPOSEZ EN PAIX, VAILLANTS TRAVAILLEURS!

« la solidarité nourrit les racines, desquelles se tisse la fraternité »

RECRUDESCENCE DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES

LES RUMEURS ENFLAMMENT LA COHÉSION SOCIALE

En trois (03) mois, au moins 16 morts, plus de 176 blessés, des centaines de familles déplacées, plus de 171 habitations, commerces ou services publics détruits et biens d'autres dégâts matériels importants. C'est le bilan des conflits intercommunautaires à Abidjan et dans 16 villes de l'intérieur du pays. Des conflits qui démontrent l'état de dégradation des relations entre plusieurs communautés.

Un bilan lourd et inquiétant

Si le trimestre dernier a enregistré 07 morts, plus de 54 blessés et plus de 300 personnes déplacées avec plusieurs habitations ou commerces détruits du fait des conflits intercommunautaires, ce trimestre-ci présente quant à lui un bilan plus inquiétant. En effet, il y a eu 18 conflits qui ont occasionné 16 morts, fait plus de 176 blessés et détruit environ 171 habitations et commerces. Le tableau ci-dessous présente les localités dans lesquelles ces conflits ont été plus violents.

Localités touchées par les conflits intercommunautaires

N°	Date	Location	
1	1 ^{er} /04	BIN-HOUYE	
2	04/04	GRAND-BEREBY	
3	04 au 05/04	YAKASSE-ATTOBROU	
4	05/04	ZIKISSO	
5	11/04	N'DOUCI	
6	12/04	AGBOVILLE	
7	03/05	AGBOVILLE	
8	19/04	TOUBA	
9	22/04	KOUIBLY	
10	23/04	LAKOTA	
11	25/04	BINGERVILLE	
12	09/05	KANI	
13	15 au 16/05	BEOUMI	
14	19 au 20/05	TOMODI	
15	23/05	BONON	
16	27/05	VAVOUA	
17	05/06	KORHOGO	
18	06/06	ZUENOULA	
		TOTAL	

En termes de dégâts humains, après Béoumi qui a enregistré 16 morts, au moins 120 blessés et 300 personnes déplacées, dans les autres localités, il n'y a eu que des blessés. Ainsi, l'on a enregistré 22 cas à Agboville, 09 à Bonon, 05 respectivement à Bingerville, Touba et Bin-Houyé. A Kani, il y a eu 04 blessés et 03 respectivement à Kouibly et Korhogo. Dans les villes de Grand-Bereby, Yakassé Attobrou et Zuénoula, il n'y' a pas eu de morts, ni de blessés, mais d'importants dégâts matériels dont de nombreux commerces, habitations et autres biens saccagés, pillés ou détruits.



Une habitation incendiée le 1er avril 2019 à Bin-Houyé par des individus

Des conflits amplifiés par la rumeur

A Bin-Houyé, un jeune Dan, à moto a été mortellement percuté par un camion conduit par un Malinké. De part ce fait, un individu appartenant au groupe Malinké, a été accusé par la rumeur d'être lié à cet accident mortel. Aussitôt, ses véhicules, son habitation et autres biens ont été pillés et incendiés par des jeunes en colère. Ces agressions s'étendront systématiquement aux biens de presque toutes les populations de la communauté malinké et même à celles qui lui sont proches, provoquant 05 blessés et 69 habitations et commerces détruits.

A Béoumi, cette fois, la rumeur a tué un jeune Baoulé qui n'avait été que blessé par un jeune Malinké. Et, pendant que le blessé bénéficiait de soins dans un centre de santé, la rumeur de sa mort courait toute la ville. Résultat : Un conflit intercommunautaire qui a causé 16 morts, au moins 120 blessés et plus de 300 personnes déplacées.

Les conflits communautaires ainsi provoqués ou envenimés par les rumeurs ont fait beaucoup de torts aux populations. Le « Vivre Ensemble » a été réellement mis en péril dans ces localités. Les conflits y ont détruit de nombreuses vies humaines et fait aussi d'importants dégâts matériels.

Conscient de ces faits, la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Professeur Mariatou KONE s'est rendue dans ces localités pour apporter la compassion du Gouvernement. Elle y a mis un accent particulier sur le rôle dangereux des rumeurs et des réseaux sociaux dans l'aggravation des conflits. Madame la Ministre a demandé aux victimes d'être dorénavant des artisans de paix lors des différentes cérémonies de compassion qu'elle a présidées au nom du Gouvernement à Zouan-Hounien et à Béoumi respectivement les 22 avril et 28 juin 2019.



La Ministre Mariatou KONE au secours des victimes du conflit intercommunautaire survenu à Béoumi du 15 au 17 juin 2019

Ces conflits intercommunautaires sur fonds de rumeurs avec par endroit, des relents politiques ont fragilisé la cohabitation pacifique entre les communautés dans ces deux localités.

A l'approche de l'élection présidentielle de 2020, il est nécessaire, voire indispensable que les populations soient sensibilisées à la gestion des rumeurs.



CONFLITS, ACCIDENTS, INCENDIES, COUPEURS DE ROUTE... QUE DE MENACES

Les dimensions DÉFENSE/SÉCURITÉ et DIVERSITE, avec respectivement les faits d'accident et de criminalité, et à travers le non-respect et l'intolérance ont marqué le deuxième trimestre de l'année 2019.

FREQU	IENCE DES FAITS	PAR DIME	NSION
DIMENSION	SOUS-DIMENSION	Nombre de faits	Proportion en %
DIVERSITE	Respect et tolérence	41	0,0103
DEFENSE / SÉCURITÉ	Accident	3854	96,8341
	Criminalité	63	1,0158
INCLUSION	Gouvernance	18	0,0045
	Accès aux services d'éducation pour tous	1 03	0,0007
	Accès à l'emploi	01	0,002
TOTAL		3980	100

Les affrontements communautaires fragilisent les liens sociaux. Vingt-cinq (25) affrontements, qui ont fait au total vingt-deux (22) morts, de nombreux blessés et causés d'importants dégâts matériels. Des affrontements qui sont en majorité des conflits intercommunautaires. C'est ce triste tableau qu'a offert le deuxième trimestre de cette année.

En effet, 18 conflits intercommunautaires ont été enregistrés. Parmi ces conflits, celui de Béoumi a été le plus violent avec 16 pertes en vies humaines, 120 blessés et d'importants dégâts matériels.

En plus des conflits intercommunautaires, on peut évoquer le conflit de chefferie qui a éclaté à Foungbèsso dans le département de Touba faisant 05 blessés, et 02 conflits fonciers. L'un entre les populations des villages de Gobazra et Bognonzra à Bonon ayant provoqué 09 blessés et l'autre à Alépé/Oghlwapo qui a fait uniquement des dégâts matériels.



Une vue du marché de Béoumi incendié au cours des affrontements intercommunautaires des 15 et 16 mai 2019

En outre, l'on a enregistré 07 bagarres de groupes dont 02 entre « syndicats » dans le milieu du transport à Abidjan dans le quartier de Koumassi causant 01 mort et 04 blessés et dans la ville de Soubré.

Une bagarre a aussi opposé 02 groupes d'élèves à Abidjan-Cocody. Enfin 01 affrontement entre des populations à Abobodoumé dans la commune d'Attécoubé et des enfants en conflit avec la loi a été enregistré. Cet affrontement a eu pour conséquence 01 mort et 04 blessés

Encore des morts sur nos routes!

Les accidents rapportés par l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) et le Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (Gspm) font état de 5888 victimes d'accidents ce trimestre contre 6696 au précédent. Au cours de ce deuxième trimestre 164 personnes ont perdu la vie contre 174 au premier trimestre. Cette légère baisse se perçoit également au niveau du nombre des accidents qui est passé de 3422 à 3067 durant les mêmes périodes. Soit 355 accidents en moins.

Cependant ces chiffres, du reste toujours élevés, nous interpellent tous, dans la mesure où les causes de ces accidents demeurent toujours les mêmes. Rappelons qu'il s'agit principalement de l'indiscipline des automobilistes et des motocyclistes, d'une méconnaissance du code de la route, auxquelles s'ajoute l'imprudence de certains piétons. Aussi pour prévenir les accidents de circulation, le gouvernement a-t-il entreprit plusieurs actions notamment des campagnes de sensibilisation ainsi que l'équipement des routes en radars. Par ailleurs, l'adoption d'un décret instaurant un permis de conduire à points est toujours attendu. Dans ce nouveau système, chaque détenteur d'un permis sera désormais crédité d'un capital de points, dont le nombre est réduit automatiquement à la suite d'une ou plusieurs infractions routières. La perte de tous les points consécutive à une nombre élevé d'infraction invalide à jamais le permis de conduire. L'entrée en vigueur de cette mesure permettra certainement de lutter plus efficacement contre l'incivisme et l'imprudence des conducteurs. Le permis à points a une vocation pédagogique et préventive dans la mesure où il incite le conducteur à avoir une conduite responsable afin de préserver son capital de points initial. Vivement donc que ce mécanisme de prise de conscience soit mis en application. En attendant, c'est avec regret que l'on continue d'enregistrer de façon quotidienne des victimes d'accident de la circulation

Des incendies, de plus en plus meurtriers

L'OSCS et le Gspm ont enregistré au cours de ce trimestre 457 incendies. Environ 5 incendies par jour. Mais cela fait 151 incendies de moins que le trimestre précédent. Malgré cette baisse du nombre, il est à noter que les dégâts sont plus importants ce trimestre qu'au précédent, surtout au plan humain. En effet ces derniers incendies ont fait 10 morts dont 02 hommes, 07 femmes et 01 enfant contre 07 morts pour le trimestre précédent.

Parmi ces incendies, il est à observer que 02 ont occasionné des pertes en vie humaine. Celui de la commune d'Attécoubé, au quartier la paix, dû à l'inflammation d'une bonbonne de gaz qui s'est déclenchée le 06 mai dans une cour commune, suite à une fuite de gaz butane. Cet incendie a fait 07 morts dont 01 homme et 06 femmes, et 04 blessés (02 hommes et 02 femmes). A cet effet une délégation du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté a rendu une visite de compassion aux victimes blessées et aux familles des victimes décédées le 08 mai. Puis, elle a fait le déplacement au quartier Micao, le 06 juin, dans la commune de Yopougon, où un couple a péri avec son enfant d'un an suite au déclenchement d'un feu dans leur maison. Cet incendie a aussi fait un (01) blessé.

D'autres sinistres aux conséquences tout aussi désastreuses Aux accidents de la route et aux incendies, il faut ajouter d'autres sinistres qui ont fait également des victimes et des dégâts matériels. En effet, les eaux de ruissellement provenant des pluies ont emporté 02 enfants à Abobo et un 01 autre à Yopougon le 27 mai. Ce même jour, toujours à Yopougon, les éboulements liés à ces pluies ont fait 03 morts, engloutissant 02 femmes et 01 enfant. Des inondations ont aussi eu lieu à Grand-Bassam et à Cocody, mais sans faire de morts ni de blessé. Elles ont plutôt occasionné d'importants dégâts matériels.

A Kong, c'est un éboulement de terre qui a causé la mort d'un exploitant d'or le 10 avril.



Intervention des Sapeurs-pompiers à la suite d'un éboulement à Yopougon qui a fait 03 morts le 27 mai 2019.

Trois cas d'écroulement de bâtiments ont, quant à eux, fait 05 blessés. L'un, à Cocody-Angré le 19 mai, avec 02 blessés, l'autre à Korhogo, le 23 juin faisant un blessé, puis un dernier à Sikensi le 26 juin qui n'a fait aucune victime.

Les tornades et les tempêtes ont touché plus d'une vingtaine de localités faisant 01 mort et 15 blessés, avec plusieurs maisons décoiffées.

La foudre a pour sa part, tué 04 personnes le 03 avril à Djouroutou dans le département de Tabou.

Le 15 avril, une jeune femme est morte par électrocution à Abobo-Colatier.

Deux décès par noyade ont été signalés à Ferkessédougou le 13 juin lors d'une partie de pêche sur une rivière et à Port-Bouët, le 15 juin, au cours d'une baignade dans la mer.



Débris d'un immeuble en construction écroulé à Cocody Angré le 19 mai 2019.

Des cas d'intoxication alimentaire dont celle de 62 personnes le 29 avril à Nanankro (Arrah), sans perte en vie humaine, ont été enregistrés.

Les chiffres de la criminalité grimpent

Selon les données enregistrées par le Mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS pour ce trimestre, les diverses formes d'agressions ont fait 31 morts. Parmi ces morts, on dénombre 05 du fait des coupeurs de route et 04 assassinats dont celui de l'ex-chef du village de Bohizra, qui a provoqué le saccage de la sous-préfecture de Zuénoula et l'incendie de 12 habitations. Il était l'un des deux protagonistes d'un conflit de chefferie dans ledit village.

A ces faits, il faut ajouter les cas de viol de 05 jeunes filles dont les âges varient entre 5 et 15 ans. A Tiapoum, c'est un enseignant qui a abusé sexuellement de son élève de 10 ans le 03 avril. A Bayota, le 06 avril, une fille de 15 ans a été violée par le chauffeur de taxi qui la conduisait au mariage de sa sœur. A Yopougon, le 18 mai, ce sont 03 fillettes d'une même classe dont les âges varient entre 05 et 07 ans qui ont été victimes de viol commis par leur instituteur.

Cyrille AMANI



Votre outil de veille, d'alerte et d'aide à la décision



HALTE AUX CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES : LE DIALOGUE ET LA TOLERANCE POUR LA PAIX ET LE BONHEUR POUR TOUS!

16 morts, plus de 176 blessés, d'importants dégâts matériels et plus de 300 personnes déplacées suite à 18 conflits intercommunautaires survenus d'avril à juin 2019 dans notre pays.

Des manifestations aux graves conséquences sur la cohésion sociale

De tous les conflits enregistrés au cours de ce trimestre, les conflits intercommunautaires se sont distingués par leur ampleur, leur récurrence, le nombre de localités touchées, de même que par la gravité de leurs conséquences. En effet, les 18 conflits survenus ont touché 17 localités du pays dont le plus meurtrier est celui qui a éclaté les 15 et 16 Mai 2019 à Béoumi.

Ces différents conflits intercommunautaires mettent en évidence la fragilité des relations sociales entre les communautés dans ces localités, si bien que des actes anodins peuvent facilement tourner au drame, devenant ainsi des facteurs déclencheurs de crise.

En effet, à Béoumi, une bagarre entre un chauffeur de mini car appartenant à la communauté malinké et un conducteur de moto taxi de la communauté baoulé s'est muée en un conflit opposant les membres des deux communautés. Conséquences: 16 morts, 120 blessés, plus de 300 personnes déplacées, de nombreux dégâts matériels et financiers (habitations incendiés, magasins saccagés...) en seulement deux jours. A Grand Bereby, le meurtre d'un autochtone kroumen par un burkinabè a été le facteur déclencheur d'un conflit intercommunautaire avec l'incendie le 04 avril 2019 de dix (10) habitations appartenant à des Burkinabè.

Le 05 avril 2019 à Yakassé Attobrou, des autochtones attiés ont saccagé des magasins appartenant à des malinkés, parce qu'un veilleur de nuit malinké a abattu un jeune attié qui tentait de voler du carburant dans une entreprise.

A l'analyse de ces conflits, il ressort que le non-respect des droits humains, les questions foncières et de chefferies..., exacerbées par des manipulations politiques dans un contexte sociopolitique tendu en sont les principales causes.

Le foncier, un des facteurs de résurgence des conflits intercommunautaires

Le foncier a constitué l'une des causes principales des conflits intercommunautaires durant ce trimestre. A titre d'exemple, le 09 Mai 2019, des groupes de jeunes des villages de Magniniba et de Massasso Sénoufo à Fadiadougou dans le département de Kani se sont bagarrés pour une parcelle de terre faisant 04 blessés. Deux autres conflits qui ont éclaté à Bonon et à Sirasso dans le département de Korhogo tirent également leurs origines des problèmes fonciers.

Les problèmes de leadership, sources des conflits communautaires

Les conflits de chefferie ont également été à la base de certains conflits communautaires. Ainsi le 19 avril 2019, à Touba, pour diriger un canton regroupant 04 villages, les populations de deux d'entre eux (Gouana et Fouena) se sont affrontées faisant un bilan de 05 blessés et des dégâts matériels. A ce conflit s'ajoute celui de Zuénoula le 6 juin 2019, où des jeunes du village de Bohizra ont saccagé les locaux de la gendarmerie. Ces derniers qui, depuis des années contestent l'autorité du chef de village ont accusé ses partisans d'avoir assassiné la veille celui qu'ils soutenaient comme chef.

Au regard des différents facteurs déclencheurs et des causes de ces conflits intercommunautaires, l'on pourrait affirmer qu'ils sont liés à l'intolérance et au non-respect des droits humains dans ces localités.

Le gouvernement monte au créneau

Face à ces différents conflits intercommunautaires, le Gouvernement a déployé les forces de l'ordre pour ramener le calme. Celles-ci sont parfois restées plusieurs jours sur les lieux pour éviter l'escalade des violences et mettre ainsi fin aux affrontements.

A Béoumi, une délégation ministérielle composée de trois membres du gouvernement, s'est rendue le Samedi 18 mai 2019 au chevet des blessés à l'hôpital Général de la ville pour apporter la compassion et le réconfort du gouvernement aux victimes et aux familles éplorées. Ils ont appelé les populations au calme.

A leur suite, pour rapprocher les deux communautés, le Ministre en charge de la cohésion sociale, à travers la Direction en charge de la cohésion sociale, a organisé un dialogue intercommunautaire. Madame la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Professeur Mariatou Koné a apporté la compassion de l'État aux victimes au cours d'une cérémonie le samedi 29 juin 2019. Elle a ainsi traduit la solidarité de l'État à hauteur de 29.786.094, en prenant en charge les frais de morgue et apportant divers soutiens aux communautés et aux parents des victimes. Madame la Ministre a, à cette occasion, invité les populations au « Vivre Ensemble », au dialogue intercommunautaire afin d'échanger et trouver des solutions au conflit qui les oppose. Elle a également fustigé les comportements de certains acteurs politiques qui, tapis dans l'ombre, manipulent les populations.

Triste conséquence des conflits, quel gâchis!

Les conséquences de ces conflits sur les plans humain, socioéconomique et politique affectent et réduisent les efforts de développement. Elles compromettent et fragilisent les valeurs et les relations entre les composantes des communautés. En effet, ce sont au total 16 morts dont 05 chefs de famille, de nombreux blessés, plusieurs déplacés, des destructions importantes de biens matériels et économiques (maisons, magasins, véhicule, etc.) qui ont été provoqués par ces conflits. Anéantissant ainsi, en quelques heures, les efforts de plusieurs années.

Mettre fin aux conflits intercommunautaires pour le bonheur de tous !

Face à la recrudescence des meurtres, assassinats, blessures, bagarres, etc. Des poursuites judiciaires doivent être engagées contre leurs auteurs et les éventuels instigateurs car l'impunité favorise le cycle de violence. Une prise en compte holistique des conditions favorables à l'éclatement et à l'escalade des conflits intercommunautaires s'impose. Il faut également multiplier les dialogues intercommunautaires conduits par le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté afin de permettre aux communautés de s'exprimer librement, d'évacuer leurs ressentiments et identifier de facon collective les acteurs clés et les causes profondes des conflits. Il faudra surtout veiller à la mise en œuvre des recommandations de ces dialogues intercommunautaires. Les chefs de communauté, les guides religieux, les leaders de jeunesse et de femmes, tous doivent s'impliquer dans la prévention et à la transformation des conflits. Ils doivent développer des actions pour renforcer la cohésion sociale entre les communautés autochtones, allogènes et allochtones en vue de renouer avec la confiance mutuelle. Les organisations de la société civile doivent sensibiliser davantage les populations au civisme, à la non-violence et à la culture de la paix. Comme pour donner vie à cette pensée « La PAIX ce n'est pas un vain mot, c'est un comportement » de feu F. Houphouët-Boigny, 1er Président de notre Pays.

Changeons donc de comportements!

TOURE Yacouba / FOFANA Mamadou

L'OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE S'INSTALLE DANS LE N'ZI ET RENFORCE LES CAPACITÉS DES SECRÉTAIRES TECHNIQUES DE TROIS COMMISSIONS REGIONALES

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) a continué les installations de ses Commissions Régionales, procédé au renforcement des capacités des Secrétaires Techniques et des membres de trois Commissions Régionalessur les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale.

L'Oscs continue son déploiement sur le territoire national Les 08 Mai à Bouaflé pour la Marahoué, le 22 Mai à Aboisso pour le Sud-Comoé, le 29 Mai à Soubré pour la Nawa et le 07 juin à Dimbokro pour le N'ZI,I'OSCS a procédé à l'installation de 04 Commissions Régionales durant ce deuxième trimestre de 2019. Portant ainsi à 21 le nombre des Commissions installées. A chaque cérémonie d'installation, des communications ont été faites sur le fonctionnement des Commissions, le Mécanisme d'Alerte Précoce et les indicateurs de solidarité et de cohesion sociale. Les présidents des Commissions Régionales que sont les prefets de régions, au nom des membres, ont pris des engagements pour faire ce qui est attendu desdites commissions.



Photo de famille des membres de la commission régionale du N'Zi.

Ces installations de Commissions Régionales de l'OSCS depuis le Les agents sensibilisateurs se sont entretenus avec cinq personnes sensibilisés par rencontre sur l'un des thèmes de la formation de leur choix ainsi que sur le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS. L'exercice a permis aux populations de partager des situations dont elles ont été victimes ou temoins et elles ont reçu des conseils début de l'année 2019 ont été possibles grace à l'appui de l'Unfpa dans le cadre de son projet « Appui à la pérénisation des outils de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire. »

Deux modules de formation sur l'utilisation du SIPGIS-SCS et le suivi des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale pour renforcer les capacités des acteurs de terrain de l'OSCS Du 11 au 12 avril 2019 à l'hôtel Le Parlementaire de Yamoussoukro, l'OSCS a organisé un atelier de renforcement des capacités de 21 Secrétaires Techniques sur les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale et le fonctionnement de ses Commissions Régionales. A cette occasion les Secrétaires Techniques des Commissions Régionales ont bénéficié des connaissances pour animer efficacement le Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégique en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (Sipgis-scs). Du 20 au 21 juin 2019 à l'hôtel le Rocher à Yamoussoukro. l'OSCS a organisé un autre atelier de formation au profit des membres des Commissions Régionales du Bélier, de l'Agnéby-Tiassa et du Lôh-Djiboua. Il s'agissait d'une formation sur la collecte et le reporting des données sur la solidarité et la cohésion sociale.Les Relais Communautaires formés à la sensibilisation des populations sur l'alerte précoce.

Les relais communautaires formés à la sensibilisation des populations sur l'alerte précoce

Du mois d'avril à mai 2019, des ateliers de formation à l'endroit de 110 relais communautaires et des moniteurs ont été organisés par l'OSCS à Abidjan, Grand-Bassam, Guiglo et Ferkessédougou. Ces sessions de formations ont permis de renforcer leurs capacités en technique des causeries éducatives, en prévention des conflits, en genre et en cohésion sociale. Ils ont aussi été formés à l'utilisation du Sipgis-scs.

Ainsi outillés à l'issu de leur formation, ceux-ci sont allés à la rencontre de populations ciblées pour les sensibiliser à travers les causeries éducatives.



Formation des relais communautaires et des moniteurs à Guiglo

L'OSCS sensibilise la jeunesse et les femmes du district d'Abidjan à participer à l'alerte précoce à travers son mécanisme.

Dans la réalisation de sa mission de renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire, l'OSCS a entrepris depuis le mois de juin 2019 la sensibilisation d'associations de jeunesse et de femmes du District Autonome d'Abidjan à la prévention des conflits et à la paix. Il s'agit au cours de cette campagne d'amener les cibles à s'impliquer dans la prévention des conflits à travers le Mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS. De manière générale, à la fin des séances de sensibilisation, les populations adhère à l'idée de participer au Mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS. Elles se sont engagées à alerter désormais l'Observatoire en cas de connaissance de faits pouvant mettre à mal la cohésion sociale.

Mangoua Eudoxie



M. Eugène Bilé, chef du DCRE de l'OSCS au cours de la sensibilisation avec les jeunes de Yopougon

LA CÔTE D'IVOIRE A SES INDICATEURS DE SOLIDARITE ET DE COHESION SOCIALE

La fin de ce deuxième trimestre 2019 a été marquée par un évènement déterminant dans le fonctionnement de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS. Il s'agit de l'adoption en Conseil des Ministres des Indicateurs nationaux de Solidarité et de Cohésion Sociale par le Gouvernement ivoirien. L'Observateur de la Cohésion Sociale vous en parle dans ce numéro.

Qu'est-ce qu'un indicateur de solidarité et de cohésion sociale ?

C'est une unité de mesure permettant d'apprécier l'évolution d'une situation, d'un phénomène en lien avec la solidarité et la cohésion sociale.

Pourquoi l'élaboration d'Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale ?

Les indicateurs sont des instruments de travail pour tout observatoire. Ils sont conçus pour apprécier de façon objective les valeurs de solidarité et de cohésion sociale dans la société ivoirienne.

Pourquoi sont-ils élaborés par l'OSCS ?

Définir et actualiser des Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale est l'une des principales missions de l'OSCS, car il doit régulièrement évaluer l'évolution de la solidarité et de la cohésion sociale.

Quels sont les fondements conceptuels de l'élaboration des Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale ?

Pour élaborer les indicateurs, la définition de la Solidarité retenue a été celle d'Émile Durkheim qui la présente comme « une relation de responsabilité et d'interdépendance entre les membres d'un groupe qui entraîne également une obligation morale d'assistance et d'entraide mutuelle entre ceux-ci. ». Celle retenue pour la cohésion sociale, est issue de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale. La cohésion sociale consiste à lutter contre « toutes les formes d'exclusion, de népotisme et de tribalisme, conjurer la méfiance et la marginalisation de certaines personnes et /ou couches sociales par des mesures de consolidation de la solidarité familiale et par une extension de la solidarité communautaire ». Quels sont les fondements stratégiques de l'élaboration des Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale ?

La démarche d'élaboration des Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale s'est appuyée sur les différents documents stratégiques et textes nationaux que sont : le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ; la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale et la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

Ces documents abordent de façon cohérente tous les aspects liés à la solidarité et à la cohésion sociale dans le contexte de la Côte d'Ivoire. Ils ont tous été élaborés à partir d'un diagnostic de la situation nationale.

Combien d'indicateurs ont été élaborés et quels sont les dimensions couvertes ?

Au terme des différentes étapes du processus d'élaboration, 151 Indicateurs ont été définis dont 37 de Solidarité et 114 de Cohésion Sociale. Les dimensions de cohésion sociale couvertes sont :

Sécurité et Défense ; Justice et Droits humains ; Légitimité ; Diversité ; Appartenance ; Inclusion ; Participation politique et citoyenne. Les dimensions de solidarité couvertes sont : la solidarité publique et la solidarité privée.

Qui a été impliqué dans l'élaboration des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale ?

La définition des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale a été un processus participatif et inclusif leur permettant donc d'obtenir un caractère consensuel. En effet, le processus depuis le démarrage jusqu'à l'adoption des indicateurs a vu la participation et l'implication d'acteurs multisectoriels.

Après la définition d'une batterie d'indicateurs par les experts à partir de documents stratégiques nationaux, ceux-ci ont été soumis aux acteurs des Ministères techniques pour vérifier la capacité de chaque

indicateur à être renseigné. Puis, un atelier de pré validation, qui a réuni les experts et le comité scientifique composé de représentants des Ministères techniques et des acteurs clés de la société civile a permis d'affiner la première base d'indicateurs. Enfin, un atelier de validation réunissant des acteurs étatiques, onusiens et de la société civile concernés par les thématiques de la solidarité et la cohésion sociale a permis d'affiner davantage la liste des indicateurs. En plus de cela, en prélude à l'adoption des indicateurs par le Gouvernement, des rencontres techniques avec les cabinets ministériels sous la conduite du cabinet de M. le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État se sont tenues dans le but de prendre en compte les dernières observations et recommandations des différents Ministères.

C'est donc suite à ce long processus que le mercredi 12 juin 2019, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté les Indicateurs nationaux de Solidarité et de Cohésion Sociale.



M. Sidi Tiémoko TOURE, Porte-Parole du Gouvernement annonçant l'adoption des Indicateurs nationaux de Solidarité et de Cohésion Sociale lors du compte rendu du Conseil des ministres.

Les Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale Quelle utilité ?

Le fait pour l'OSCS de disposer de ces indicateurs lui permettra d'une part de suivre régulièrement l'évolution de la solidarité et de la cohésion sociale en vue de son évaluation et d'autre part de mieux affiner les recommandations et les actions à entreprendre pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

Comment seront-ils collectés ?

Les indicateurs ont été élaborés en tenant compte de la capacité à les renseigner par des ministères et/ou structures techniques disposant déjà des données relatives à ceux-ci. Ceux qui ne sont pas renseignés par des structures mais qui ont été jugés pertinents feront l'objet d'études pilotées par l'OSCS en collaboration avec l'Institut National de la Statistique. Les indicateurs pourront aussi être introduits dans certaines études traditionnellement réalisées par des structures.

Les indicateurs définis sont contextuels et devront être actualisés périodiquement. Ils serviront de base à la définition d'un Indice national de Solidarité et de Cohésion Sociale.